

COMMUNE D'HARAVILLIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 11
Présents : 8
Excusés : 3
Pouvoirs : 1
Votants : 9

DÉLIBÉRATION 2024/25

SÉANCE DU 5 AOÛT 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq août, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à dix-huit heures trente, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel RAZAFIMBELO, Maire.

Présents : Michel RAZAFIMBELO, Maire,
Michel CLABAUT, Bernard PAPILLON, Adjoints,
Aurore GARDES, Audrey VATTAIRE, Alexandre DEMORGNY, Julien MERVEILLEUX,
Habiba HONDROYANIDI, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Bezza BERKANI, Marlène HALTER (a donné pouvoir à Julien MERVEILLEUX), Alexandre BIENFAIT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Habiba HONDROYANIDI

TARIFS APPLIQUÉS AUX FAMILLES POUR LE PÉRISCOLAIRE HARAVILLIERS

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs d'accueil du périscolaire 2024-2025 qui sera ouvert par la collectivité dès le 2 septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition et fixe les tarifs 2024-2025 comme suit :

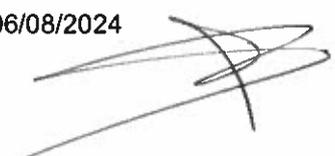
- ✓ Accueil de 7h30 à 8h50 = 3,50€/enfant
- ✓ Accueil de 16h30 à 17h00 = 2,50€/enfant
- ✓ Accueil de 17h00 à 19h00 = 3,25€/enfant
- ✓ 1^{ère} retard après 19h00 = rappel à l'ordre
- ✓ 2nd retard après 19h00 = majoration 10€/enfant
- ✓ 3^{ème} retard après 19h00 = majoration 20€/enfant

Il n'y aura pas de frais d'adhésion à régler.

Il sera prévu de diminuer légèrement les tarifs appliqués aux familles dès lors que la collectivité sera agréée par la CAF du Val d'Oise.

Convocation : 30/07/2024
Publication : 06/08/2024
Envoi en Sous-Préfecture : 06/08/2024

Le secrétaire de séance
Habiba HONDROYANIDI



A Haravilliers, le 6 août 2024
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Michel RAZAFIMBELO



REÇU EN PREFECTURE

le 06/08/2024

Application agréée E.legalite.com